



Agglo du Pays de Dreux  
4 rue de Châteaudun – BP 20159  
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00  
[www.dreux-agglomeration.fr](http://www.dreux-agglomeration.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 13 AVRIL 2026

RESSOURCES

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA VIE  
INSTITUTIONNELLE

**Création de la Commission d'appel d'offres et de la Commission des marchés à procédure adaptée et détermination des conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres**

Rapporteur : Christophe LE DORVEN

*Président*

**N°CC2026-068**

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	113
Nombre de pouvoirs	2
Ne prend pas part au vote	1
Votants	115
Secrétaire de séance : Madame Dagmar BERNITT	

L'an 2026, le 13 avril 2026 à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 07 avril 2026, s'est réuni à Vernouillet, sous la présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN.

### Étaient présent(e)s :

Madame QUENTIN Virginie (Abondant) ; Monsieur CAPÉLAN Alain (Allainville) ; Monsieur COUILLAUT Bernard (Anet) ; Madame PERRICHON Pauline (Anet) ; Madame GARNIER Véronique (Ardelles) ; Madame LAVOISÉ Fan (Aunay-sous-Crécy) ; Monsieur DE LA CELLE Nicolas (Beauche) ; Monsieur PRADES Guy (Berchères-sur-Vesgre) ; Madame BERNITT Dagmar Eva (Bérou-la-Mulotière) ; Monsieur BARRET Christophe (Boissy-en-Drouais) ; Monsieur DELANOE Jean-Claude (Boncourt) ; Monsieur LANTZ Stéphane (Brezolles) ; Monsieur BREANT Jean-Luc (Broué) ; Monsieur SANIER Pierre (Bû) ; Monsieur HOUVET Patrick (Charpont) ; Monsieur BRIDRON Emmanuel (Châtaincourt) ; Madame JUILLET-DORDET Marie-Christine (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Monsieur LAGARD Christophe (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Monsieur LETHUILLIER Michel (Cherisy) ; Monsieur JOUTEAU Patrick (Crécy-Couvé) ; Madame GIRARD Laëtitia (Crucey-Villages) ; Monsieur JAGUIN Gérard (Dampierre-sur-

Avre) ; Monsieur GUERZA Abdel-Kader (Dreux) ; Madame FRETEY Sabine (Dreux) ; Monsieur LE DORVEN Christophe (Dreux) ; Madame SCAVENNEC Marie-Françoise (Dreux) ; Monsieur TRIBOUILLOIS Mathieu (Dreux) ; Madame PITOU Martine (Dreux) ; Monsieur RIVE Philippe (Dreux) ; Madame SIMOES Caroline (Dreux) ; Monsieur LE CICLÉ Christophe (Dreux) ; Monsieur HOMPS André (Dreux) ; Madame MESSAOUDI Fatiha (Dreux) ; Monsieur KLISURA Ratko (Dreux) ; Madame BRAY Caroline (Dreux) ; Monsieur CHAKKAR Mounir (Dreux) ; Madame ARCHAMBAUDIERE Florence (Dreux) ; Monsieur FONSECA Nelson (Dreux) ; Madame WILLEMIN Sophie (Dreux) ; Madame VABRE Caroline (Dreux) ; Monsieur DUQUESNOY Eric (Dreux) ; Madame DALENÇON Marie (Dreux) ; Monsieur LAMRINI Youssef (Dreux) ; Madame ALBAYRAK Yasemin (Dreux) ; Monsieur GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Monsieur ROUSSEL Eric (Écluzelles) ; Monsieur DEBACKER Stéphan (Escorpain) ; Madame DUVAL Dominique (Ézy-sur-Eure) ; Monsieur LEPORTIER Pierre (Ézy-sur-Eure) ; Monsieur GIOWACHINI Frédéric (Favières) ; Monsieur DEPUYDT Eric (Fessanvilliers-Mattanvilliers) ; Madame BONHOMME Emmanuelle (Fontaineles-Ribouts) ; Monsieur CENIER François (Garancières-en-Drouais) ; Monsieur PARAGOT Emmanuel (Garnay) ; Monsieur TARDIVENT Jean-Marc (Germainville) ; Madame APRUZZESE Sophie (Gilles) ; Madame VELIN Nathalie (Guainville) ; Monsieur LEPRAT Rémi (Ivry-la-Bataille) ; Madame MARTIN Carole (Ivry-la-Bataille) ; Monsieur BOVE Samuel (La Chapelle-Forainvilliers) ; Monsieur PECQUENARD Francis (La Chaussée-d'Ivry) ; Monsieur GUÉNÉE Pascal (Laons) ; Madame PIERRON Béatrice (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Madame ATARIAN Catherine (Le Boullay-Mivoye) ; Monsieur GIROUX Frédéric (Le Boullay-Thierry) ; Monsieur SIMO Didier (Le Mesnil-Simon) ; Monsieur COLLET Thierry (Les Châtelets) ; Monsieur GARNIER Dominique (Louvilliers-en-Drouais) ; Monsieur AVENARD Marc (Luray) ; Monsieur MERLET Philippe (Maillebois) ; Monsieur DEPONDT Jérôme (Marchezais) ; Madame BASTON Véronique (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Monsieur PRATS Glenn (Mézières-en-Drouais) ; Monsieur CHERON Denis (Montreuil) ; Monsieur JUSTEAU Jean-Loup (Nonancourt) ; Madame CHALLES Sylvie (Ormoy) ; Madame FISSON Clémentine (Ouerre) ; Monsieur JOLIVEL Patrick (Oulins) ; Monsieur BESNARD Christophe (Prudemanche) ; Madame CHAUVIN Pervenche (Puisseux) ; Madame MILWARD Nathalie (Rouvres) ; Monsieur GODEFROY Jean-Louis (Rueil-la-Gadelière) ; Monsieur LUBOW Dominique (Saint-Ange-et-Torçay) ; Madame BORGET Françoise (Sainte-Gemme-Moronval) ; Monsieur COCHELIN Denis (Saint-Georges-Motel) ; Madame BARRE Caroline (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Monsieur JACOB Sébastien (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Madame JOUCQUE Jocelyne (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Monsieur SOURISSEAU Gérard (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Monsieur HELIAS Christophe (Saint-Maixme-Hauterive) ; Madame XARDEL Karen (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Monsieur RIEHL Patrick (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Madame AZIRI Valérie (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Monsieur BERTOLOTTI Jérémy (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Monsieur BRASSE Jean-Pierre (Saint-Sauveur-Marville) ; Monsieur ALBERT Christian (Saulnières) ; Madame LE BRIS Martine (Saussay) ; Monsieur LANGE Thomas (Serazereux) ; Madame LUCAS Corinne (Serville) ; Monsieur BINET Eric (Sorel-Moussel) ; Monsieur GUERRIER Pascal (Thimert-Gâtelles) ; Monsieur PELLETIER Thibault (Tremblay-les-Villages) ; Monsieur STEPHO Damien (Vernouillet) ; Madame LUCAS Catherine (Vernouillet) ; Monsieur AHSAIN Ali (Vernouillet) ; Madame BOUGRARA Melinda (Vernouillet) ; Monsieur TRAPATEAU Joël (Vernouillet) ; Madame MONTIGNY Nicole (Vernouillet) ; Monsieur TALATA Najib (Vernouillet) ; Madame POMMIER Estelle (Vernouillet) ; Monsieur MERCEY Franck (Vernouillet) ; Madame DELAPLACE Évelyne (Vert-en-Drouais) ; Monsieur ANEST Louis (Villemeux-sur-Eure).

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :**

Madame KAMAL Fouzia (Dreux) ; Monsieur COLLEU Daniel (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Madame SAPIN Rachel (La Mancelière) ; Monsieur LAINÉ Thierry (Louye) ; Monsieur LUCAS Benoît (Revercourt) ; Monsieur BAELEN Pascal (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Monsieur BERTHELIER Christian (Tréon).

**Pouvoir(s) :**

Monsieur BILLET Pierre-Frédéric (Dreux) donne pouvoir à Madame VABRE Caroline ; Monsieur BOUMEZIANE Abdelrhafour (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Damien STEPHO.

\*\*\*

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Il a été exposé,**

Dans le cadre du renouvellement du conseil communautaire consécutif aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il convient de créer la Commission d'appel d'offres (CAO) de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux présentant un caractère permanent pendant la durée du mandat.

Pour rappel, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), la CAO :

- choisit le titulaire des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique ;
- émet un avis sur tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % lorsque cet avenant concerne un marché public soumis à la CAO.

Dans un souci de transparence, il est également proposé d'instituer une Commission des marchés à procédure adaptée (COMAPA) dont la composition serait identique à celle de la CAO afin d'émettre un avis sur les marchés soumis à mise en concurrence dont le montant est inférieur aux seuils européens et supérieur à 40 000 €HT ainsi que sur tout projet d'avenant à ces marchés dès lors qu'ils entraînent une augmentation du montant global supérieure à 5 % ; et ce conformément au règlement intérieur en vigueur.

Les modalités d'intervention de la COMAPA pourront être réinterrogées dans le cadre de l'élaboration du nouveau règlement intérieur.

Enfin, et conformément aux dispositions de l'article R.2162-24 du code de la commande publique, les membres élus de la CAO feront partie des jurys amenés à se prononcer dans le cadre des concours organisés par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

La CAO est composée :

- du Président ou de son représentant qui en assure la présidence ;
- de cinq (5) membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- de cinq (5) membres suppléants élus selon les mêmes modalités que les membres titulaires.

Il est précisé que le Président de la CAO peut inviter à participer avec voix consultative :

- le Trésorier principal municipal ;
- un représentant du Ministre chargé de la Concurrence ;
- des personnalités ou un ou plusieurs agents de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'attribution.

Conformément aux articles D. 1411-3 et suivants du CGCT, les membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres sont élus au sein de l'assemblée délibérante « **au scrutin de liste suivant le système de représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel** ».

Par ailleurs, « **les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.** »

Les modalités de dépôt des listes étant fixées par l'assemblée délibérante comme le prévoit l'article D. 1411-5 du CGCT, il est par conséquent proposé que les listes constituées en vue de procéder à l'élection des membres de la Commission précitée soient déposées dans les conditions suivantes :

- les listes doivent être constituées de conseillers communautaires ;
- elles peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du CGCT ;
- elles doivent également indiquer distinctement les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants et être signées par l'ensemble des candidats qui y figurent ;
- elles doivent être déposées, à l'attention du Président, au plus tard le 20 avril 2026 à 17h00 auprès du service « vie institutionnelle » à l'adresse suivante : [viinstitutionnelle@dreux-agglomeration.fr](mailto:viinstitutionnelle@dreux-agglomeration.fr).

Un modèle de liste vierge est annexé.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1414-1 et suivants, L.1411-5 et D.1411-3 et suivants,

**VU** le code de la commande publique,

**VU** le modèle de liste vierge.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions, 1 n'a pas pris part au vote) :**




**ARTICLE 1 : CRÉE** la Commission d'appel d'offres et la Commission des marchés à procédure adaptée à titre permanent pour la durée du mandat ;

**ARTICLE 2 : DIT** que les membres élus de la Commission d'appel d'offres font partie des jurys de concours réunis par la Communauté d'agglomération ;

**ARTICLE 3 : ARRÊTE** les modalités de dépôt des listes relatives à l'élection des membres titulaire et suppléants de la Commission d'appel d'offres comme suit :

- les listes doivent être constituées de conseillers communautaires,
- elles peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du CGCT,
- elles doivent également indiquer distinctement les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants et être signées par l'ensemble des candidats qui y figurent,
- **elles doivent être déposées, à l'attention du Président, au plus tard le 20 avril 2026 à 17h00** auprès du service « vie institutionnelle » à l'adresse suivante : [vieinstitutionnelle@dreux-agglomeration.fr](mailto:vieinstitutionnelle@dreux-agglomeration.fr)

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

<p>Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 14/04/2026</p> <p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.</p>	<p style="text-align: center;"><b>POUR EXTRAIT CONFORME</b> <b>Dreux, le 14/04/2026</b></p> <table><tr><td style="text-align: center;"><b>Président</b> <b>Christophe LE DORVEN</b> </td><td style="text-align: center;"><b>Secrétaire de séance</b> <b>Dagmar BERNITT</b></td></tr></table>	<b>Président</b> <b>Christophe LE DORVEN</b> 	<b>Secrétaire de séance</b> <b>Dagmar BERNITT</b>
<b>Président</b> <b>Christophe LE DORVEN</b> 	<b>Secrétaire de séance</b> <b>Dagmar BERNITT</b>		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20260413-CC2026-068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026

Publication : 14/04/2026